

PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.483 — Initial — Catégorie B (Grue mobile à flèche télescopique)

R483 B B

CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

CACES® R483 Catégorie B — Grues mobiles à flèche télescopique

RS RS6999
 Certif. INRS

CACES R483 CATEGORIE B Grue telescopique sur porteur ou chenille

RS RS6999
 Certif. INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	28h (7h théorie + 14h pratique + 7h test CACES)
Effectif	1 à 4 stagiaires
Validité	60 mois
Public visé	Salariés appelés à conduire une grue mobile à flèche télescopique sur roues (la plus courante : BTP, levage industriel, maintenance, opérations de manutention lourde) : grutiers, conducteurs d'engins de levage, personnel des entreprises de levage et de manutention. Conducteurs débutants ou expérimentés sans CACES® valide.
Prérequis	Avoir 18 ans révolus. Aptitude médicale spécifique à la conduite de grues mobiles (avis du médecin du travail mentionnant explicitement cette activité, examens visuels, auditifs et psychotechniques). Savoir lire, écrire, calculer et comprendre le français. Permis B (ou supérieur selon PTAC de l'engin) exigé si conduite de la grue mobile sur voie publique. Aucune expérience préalable obligatoire mais une première expérience d'engin de levage est un plus.
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser la réglementation R.483 et le rôle des acteurs (employeur, conducteur, élingueur, chef de manœuvre)
- Identifier les caractéristiques techniques des grues mobiles à flèche treillis et leurs limites d'emploi
- Lire une courbe de charges, calculer un moment de service et anticiper l'effet du vent
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et tester les dispositifs de sécurité
- Lever, déplacer en charge et déposer une charge avec précision, en maîtrisant le balancement
- Conduire la grue mobile au moyen d'une télécommande (option incluse dans le CACES® cat. B)
- Réussir à nouveau les épreuves théoriques et pratiques du CACES® R.483 catégorie B

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (7H)

1. Le dispositif CACES® et le cadre réglementaire
 - Recommandation R.483 : champ d'application, catégories A / B, options
 - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
 - Arrêté du 2 décembre 1998 — formation, aptitude, autorisation de conduite
 - Rôles et responsabilités : constructeur, employeur, conducteur, élingueur, chef de manœuvre
2. Technologie des grues mobiles à flèche treillis
 - Terminologie : flèche treillis, mât, fléchette, contre-flèche, lests
 - Châssis sur chenilles : caractéristiques, pressions au sol
 - Mécanismes : levage, orientation, montage / démontage de la flèche
 - Organes de service : cabine et télécommande (incluse dans CACES A)
 - Indicateurs et aides à la conduite : portée, hauteur sous crochet, anémomètre
3. Dispositifs de sécurité
 - Limiteurs de charge, de moment, de course
 - Anémomètre et indicateur d'alerte vent
 - Sécurités passives : balisage, signalisation chantier
 - Issue de secours, descente d'urgence de la cabine
4. Stabilité et lecture des courbes de charges
 - Conditions d'équilibre, centre de gravité, moment de renversement
 - Lecture approfondie des courbes de charges (portée / hauteur / CMU)
 - Facteurs influençant la stabilité (vent, charge déportée, surface au vent)
 - Calcul du moment de service vs moment admissible
5. Risques liés à l'utilisation des grues mobiles à flèche treillis
 - Renversement de la grue (vent, dépassement CMU, sol meuble)
 - Heurts de personnes avec la grue ou la charge
 - Distance de sécurité vis-à-vis des lignes aériennes nues sous tension
 - Interférences avec d'autres appareils de levage (grue à tour...)
 - Risques liés au déplacement en charge (sol, pente, ballant)
 - Risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, foudre)
 - Statistiques d'accidents INRS sur grues mobiles
6. Élingage et accessoires de levage
 - Types d'élingues (chaîne, câble, textile), CMU, abaques
 - Crochets, manilles, palonniers, anneaux, sangles
 - Vérifications avant utilisation, marquage CE, contrôle visuel
 - Choix de l'élingue selon charge, angle, mode d'élingage
 - Gestes et signaux conventionnels (FDE 52-401)
7. Exploitation des grues mobiles
 - Opérations interdites (transport de personnes, levage à 2 grues...)
 - Adéquation grue / opération (notice, examen d'adéquation, VGP)
 - Conduite à tenir en cas d'incident : panne, charge bloquée, urgence
 - Conduite sous emprise de substances psychoactives, perte d'attention

► PROGRAMME PRATIQUE (14H)

1. Prise de poste et vérifications
 - Exploitation de la notice d'instructions et du rapport de VGP
 - Vérification du certificat de conformité, examen d'adéquation
 - Inspection visuelle : structure, flèche treillis, câbles, chenilles
 - Test des dispositifs de sécurité (limiteur de charge, de moment)
 - Vérification anémomètre, conditions météo (vent < 50 km/h en service)
 - Préparation de l'environnement : balisage, vérification du parcours
 - Vérification de l'extincteur en cabine
2. Familiarisation aux commandes
 - Prise en main des commandes (cabine puis télécommande)
 - Mouvements unitaires : levage, orientation, distribution
 - Mouvements combinés en douceur, contrôle du balancement
 - Calibration du regard, repérage de la mouflage / crochet
3. Élingage et accessoires
 - Choix de l'élingue selon charge et configuration
 - Élingage simple, en panier, en étranglement (limites)
 - Vérification des accessoires de levage, présentation pour VGP
 - Mode opératoire en binôme conducteur / élingueur
4. Manœuvres de levage avec charge
 - Prise de la charge, vérification de l'élingage, départ en douceur
 - Levage, orientation avec charge maîtrisée
 - Anticipation du balancement, freinage progressif
 - Pose précise sur calage, sans choc, à l'emplacement défini
5. Déplacement en charge (incluse en cat. A)
 - Parcours type annexe A4 R.483 avec charges 1 et 2
 - Prise de charge à un endroit précis non visible (gestes / radio)
 - Vérification adéquation grue/manutention envisagée
 - Respect configuration définie par la notice d'instructions
 - Parcours de 100 m mini avec virage à 90°
 - Maîtrise du ballant en circulation, anticipation des accélérations
6. Conduite au moyen d'une télécommande
 - Vérification des équipements de transmission
 - Procédure de prise/transfert de la commande
 - Positionnement optimal hors zone de risque, vision de la manœuvre
 - Exécution du parcours imposé en télécommande
7. Communication et coordination
 - Communication par signaux conventionnels (FDE 52-401)
 - Communication par radio, codes vocaux, accusé réception
 - Coordination avec élingueur, chef de manœuvre, signaleur
8. Fin de poste et conduite en cas d'incident
 - Mise hors service de la grue mobile
 - Opérations de maintenance journalière (niveaux, contrôles)
 - Rendu compte écrit des anomalies
 - Procédures d'urgence : panne d'énergie, charge bloquée

► TEST CACES (7H)

1. Test CACES® théorique + pratique (7 h 00)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience d'accidents) et de mises en situation pratiques sur grue mobile représentative de la catégorie. Exercices individuels, études de cas, manipulation des organes de commande en cabine. Support stagiaire remis en début de session.
Évaluation	Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions (≥ 70 %) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée (≥ 70 % sur chaque thème de la grille A3/2 R.483), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.
Sanction	En cas de réussite : délivrance de la certification CACES R483 correspondant à la catégorie visée. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

Moyens pédagogiques et techniques

SF Formation / AcaForma - 2B allée du Bel Air - 95480 Pierrelaye · SIREN : 940004674 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11950928095 auprès du préfet de région d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

v1.0 · 15/05/2026 · CACES-R483-INIT-B

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane et stabilisée conforme à l'annexe 4 de la R.483. Grue mobile représentative de la catégorie (flèche treillis sur chenilles ou flèche télescopique sur roues avec stabilisateurs) avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, certificat de conformité et examen d'adéquation. EPI fournis : casque de chantier, chaussures de sécurité, gants, vêtement rétro-réfléchissant. Charges étalonnées (charge 1 et 2), élingues, accessoires de levage vérifiés, parcours balisé conforme à l'annexe A4 de la R.483, jalons et obstacles, anémomètre.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard : 4 à 8 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver la grue mobile représentative (équipement onéreux et peu disponible).
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue de la formation : remise au stagiaire du résultat des épreuves théoriques et pratiques, du certificat CACES® (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite (R.4323-56 Code du travail). Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et à 12 mois (impact mesuré sur la sécurité). Recyclage CACES obligatoire tous les 5 ans (60 mois).

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).